



## La semaine « ON JOUE » Règlement général

### A lire attentivement et à conserver !!

#### Accueil de votre (vos) enfant(s) durant la semaine « ON JOUE » :

C'est avec grand plaisir que l'équipe d'encadrement de la semaine « ON JOUE » vont accueillir votre (vos) enfant(s) durant cette semaine. Nous tenons à vous rappeler les horaires d'accueil des enfants :

Du lundi au vendredi, de 8h à 18h00

Accueil du matin : entre 8h et 9h00

Les parents viennent rechercher les enfants dès 17h00 et jusqu'à 18h00

Nous vous prions de nous avertir de toutes absences.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun remboursement n'est possible en cas d'absence.

#### Conditions d'inscription :

- a) La fiche d'inscription doit être complète et remplie lisiblement. Le présent document ne doit pas nous être remis, il est à conserver par vous-même.
- b) Le règlement de la facture se fera par virement bancaire ou bulletin de versement.
- c) Après inscription, il n'est plus possible d'annuler cette dernière.

#### Consignes aux parents :

Les parents sont priés de rappeler à leur enfant qu'il doit respecter les consignes données par les responsables. En cas de désobéissance, la responsabilité des parents et celle de leur enfant pourra être engagée.

En cas d'urgence, le/la responsable légal autorise les animateurs responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par un médecin.

Le responsable légal s'acquittera des frais occasionnés pour les soins donnés à son enfant, y compris les frais de transport. Il déclare que son enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse.

ON JOUE et la commune d'Onex décline toute responsabilité concernant les effets personnels des enfants participants (vols, pertes, dégâts et autre).

Les enfants participants au camp « On Joue » ne sont pas assurés par le camp lui même.

L'équipe d'animation « ON JOUE »